

COMMUNIQUE

Jeudi 15 novembre 13 H TGI de NICE : SOUTIEN A PIERRE-ALAIN MANNONI

Les organisations des Alpes-Maritimes signataires soutiennent la démarche de Pierre-Alain Mannoni (voir son communiqué ci-dessous et la pétition : <https://www.change.org/p/tous-avec-pierre-alain>).

Il est inadmissible que qui que ce soit puisse assimiler les actions humanitaires assumées par Pierre-Alain Mannoni à des actes irresponsables qui favoriseraient le travail des passeurs, mettraient en danger les forces de l'ordre et les Français. M. Estrosi ose suggérer insidieusement qu'agissant ainsi il a pu faire entrer des terroristes, entretenant dans le même temps l'amalgame calomnieux « terroriste = migrant », aucun fait ne validant cette équation à ce jour.

Ses propos, très loin des réalités, ne visent qu'à surfer sur une vague médiatique, populiste, raciste, xénophobe, et à stigmatiser les militants des droits humains en les considérant comme des ennemis intérieurs. Cette chasse à un supposé ennemi intérieur occupe d'ailleurs beaucoup les autorités : ainsi, lors de la soirée de soutien au 4+3 militants poursuivis de Briançon, mercredi 7 novembre, il n'y avait pas moins de 7 barrages de gendarmerie autour de Guillestre, contrôlant systématiquement tous les accès au concert de soutien... Cela, alors que les chefs d'inculpation retenus contre les 4+3 sortent du cadre « aide humanitaire », et visent une fois de plus le militantisme en tant que tel... Cela, alors que dans le même temps l'Etat mène au quotidien des pratiques illégales (cf. entre autres les condamnations des services de la préfecture des Alpes-Maritimes). Cela, alors que les politiques tels M. Estrosi se permettent de stigmatiser les citoyens qui assument l'accueil des réfugiés en lieu et place des pouvoirs publics.

Nous appelons à être présents lors du procès de Pierre-Alain, fiers et forts de cette solidarité mise en actes qui honore les valeurs de Fraternité de notre République.

Signataires :

Somico06 (SOLidarité MIgrants Collectif 06) : AID - Artisans du monde 06 – ATTAC France – Citoyens solidaires 06 – Collectif citoyen Bevera - Défends Ta Citoyenneté ! (DTC) – Diem 25 Nice - FCPE – FSU 06 – LDH section de Nice - Ligue des Droits de l'Homme Paca (LDH) – Mouvement de la Paix – MRAP 06 – Planning familial 06 – RESF 06 – Roya Citoyenne – Solidaires 06 – Solidaires étudiant.e.s Nice -Syndicat des Avocats de France (SAF) – Vallées solidaires 06

Ainsi que : Cimade 06 – Ensemble ! 06 - France Insoumise 06 – Habitat et Citoyenneté – NPA 06 - Tous citoyens ! - UD CGT 06

Délit de Solidarité : Pierre-Alain Mannoni

contre attaque en portant plainte en diffamation contre Estrosi

Le 6 janvier 2017 le tribunal de Nice déclarait publiquement l'innocence suite à un 1er procès pour Délit de Solidarité. Quelques heures plus tard, M. Estrosi écrivait sur sa page Facebook suivie par plus de 100.000 personnes les propos suivants :

"Relaxé alors qu'il aidait des migrants à passer la frontière : une insulte au travail des forces de l'ordre qui mettent leur vie en danger pour protéger la nôtre ! (...) Pierre-Alain Mannoni, Cédric Herrou, ... Ils sont tous coupables de faire entrer illégalement des individus sur notre territoire. Avec ces agissements, ils favorisent le travail des passeurs. Ces actes sont une insulte au travail des forces de l'ordre qui mettent leur vie en danger pour protéger la nôtre. (...)

Certains djihadistes se sont fait passer pour des migrants pour rentrer sur le territoire national. Comment ces individus qui viennent en aide aux migrants peuvent-ils nous certifier qu'ils n'ont pas fait rentrer de terroristes sur notre sol en violant la loi comme ils le font ? Par leur acte politique, ils ont potentiellement mis en danger la sécurité des Français. C'est impardonnable !"

<https://www.facebook.com/estrosi.christian/posts/10155157710035579>

Message de Pierre-Alain Mannoni :

J'ai pris la décision de porter plainte pour diffamation afin de dissuader ceux qui attaquent publiquement les personnes solidaires et qui font les mêmes amalgames nauséabonds qu'à d'autres époques bien sombres de notre histoire. Bien qu'accusé de Délit de Solidarité il ne m'a jamais été reproché de passer une frontière, j'ai apporté de l'aide à des jeunes femmes étrangères blessées sur le territoire Français. J'en suis à plus de 2 ans de procédure et ma relaxe en cassation devrait être prononcé le 12 décembre 2018.

Le fait que M. Estrosi publie de fausses informations avec mon nom est une volonté de me nuire personnellement et de me jeter en pâture à la haine alors que je n'ai jamais tenu des propos publics contre lui. C'est aussi une tentative d'intimider ceux pour qui la Fraternité a un sens.

J'ai porté plainte car c'est aussi une opportunité de faire condamner un élu qui aurait pu prendre des mesures pour sauver des vies mais qui a préféré incriminer des citoyens exemplaires et ne s'est jamais ému de tous ces exilés morts dans sa région. La responsabilité d'un élu local est d'autant plus grande car plutôt que de monter ses administrés les uns contre les autres, il leur doit le respect et la possibilité de vivre ensemble en paix.

**Le procès en diffamation se tiendra ce
jeudi 15 novembre 2018 à 13h30 au Palais de Justice de Nice.**

Pierre-Alain se tient à la disposition des médias : tél. : 06 22 63 59 25